



**Arrêté Municipal portant délégation de signature
à un agent territorial, Ludivine LESCARCELLE**

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2122-8 ;

VU les délibérations du Conseil municipal n°2020-14 et 2020-16 en date du 23 mai 2020, portant élection du Maire et des Adjointes ;

CONSIDÉRANT la nécessité de déléguer la signature à un ou plusieurs agents communaux pour un meilleur fonctionnement de l'administration communale au regard des nombreuses prises d'actes au sein du Service Citoyenneté ;

CONSIDÉRANT que Madame Ludivine LESCARCELLE exerce ses fonctions au Service Citoyenneté ;

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Ludivine LESCARCELLE, agent administratif au Service Citoyenneté, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, pour :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- La légalisation de signatures.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Transmis au Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Nanterre ;
- Notifié à l'intéressée.

Télétransmission de l'acte le : 14 NOV. 2022

Numéro A.R. – Préfecture : 22 17665

Publication électronique de l'acte le :

Numéro :

Ou notification de l'acte le : 14 NOV. 2022

Acte exécutoire le : 14 NOV. 2022



Fait en Hôtel de ville de Saint-Cloud, le 14 NOV. 2022

Éric Berdoati

Éric BERDOATI,
Maire

Vice-Président du Conseil départemental des
Hauts-de-Seine

